

Séance du mardi 10 mars 2015 à 20h30
Mairie – salle du Conseil

PROCES-VERBAL

Présidence :	M. Wolfgang	HONEGGER	
Présents :	Mme Anne	BOADA	
	Mme Carol	BORLOZ-NEUFFER	
	M. Georg	FEYER	
	M. Bastien	GUEx	
	Mme Isabelle	ISCH	
	M. Jean	KELLER	
	M. Philippe	LAGRANGE	
	Mme Erika	MOTTIER	
	Mme Fabienne	PITTELOUD	
	M. Marco	REALINI	
	M. Georges	RYCHNER	
	Mme Anne-Claude	SEMON	
	Mme Elisabeth	STALDER	
	M. Viken	VARTZBED	
Assistent :	M. François	MAZENOD	Maire
	M. Andreas	BAUMGARTNER	Adjoint
	M. Michel	STALDER	Adjoint
Excusés :	M. Christophe	FAVRE	
	Mme Marie-France	MUTILLOD	

◆ ◆ ◆

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du 3 février 2015
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications de la Mairie
4. Crédit d'investissement pour l'aménagement d'un point de récupération de déchets ménagers au chemin de la Pralay (délibération)
5. Crédit d'investissement pour l'agrandissement d'un parking pour caravanes aux chemin des Chânets (délibération)
6. Propositions de la Mairie
7. Propositions individuelles et questions
8. Huis clos (naturalisations)

◆ ◆ ◆

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 FÉVRIER 2015

Mme PITTELOUD mentionne que la date de l'en-tête et du procès-verbal doivent être corrigées.

Le procès-verbal est approuvé par 13 voix pour et 1 abstention.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Président informe avoir reçu un e-mail de M. Mario CAMPANELLI du Creux-de-Genthod, le 8 mars dernier, dont il donne lecture :

« Bonjour, je vous écris à vous en tant que Président du Conseil Municipal de Genthod. Je vous prie de considérer cette lettre, et si possible, de la lire lors du prochain Conseil Municipal du 10 mars.

Objet : situation du parking du Creux-de-Genthod

En dépit des protestations et des nombreuses promesses des membres de l'Exécutif, la situation du parking du Creux-de-Genthod reste inchangée. Le parking, limité à 4 heures aussi pour les résidents, est resté vide, comme prévu, tout l'hiver, et les résidents ont déjà reçu des amendes (par exemple, pour être resté à la maison pour garder un enfant malade). Aujourd'hui, premier dimanche de beau temps de l'année, parking plein, car les premiers navigateurs, ne pouvant plus utiliser leur bateau pendant la semaine, se sont tous concentrés le dimanche ; et cela annonce déjà des dimanches d'été d'enfer au niveau du parking. De plus, avec la belle saison, il sera impossible pour les résidents d'utiliser le vélo pour se rendre au travail.

Nous espérons ne pas devoir attendre la prochaine législature pour trouver une solution à ce problème. »

3. COMMUNICATIONS DE LA MAIRIE

➤ M. MAZENOD

- **Soirées des Promotions citoyennes et des Nouveaux citoyens gentousiens**

Les 2 soirées du jeudi 19 mars à 18h30 et du lundi 30 mars à 19h00 se termineront toutes deux par un repas debout autour des arbres à fondue.

Cette formule permet des possibilités d'échange dans une atmosphère très conviviale.

- **Comptes 2014**

Les recettes fiscales au bouclage des comptes 2014 s'élèvent à CHF 7'429'772.- pour les personnes physiques et à CHF 3'270'043.- pour les personnes morales, soit un total de CHF 10'699'815.-.

Pour mémoire, le budget 2014 avait été établi sur la base des recettes fiscales de CHF 8'428'503.- pour les personnes physiques et de Frs. 2'200'000.- pour les personnes morales, soit un total de CHF 10'628'503.-. Avec cet alignement budget-comptes, la majoration de 15% trouve donc toute sa justification.

Le résultat extraordinaire de l'an dernier (CHF 17'310'961.- à la clôture des comptes 2013) ne s'est pas reproduit. Le résultat 2014 est toutefois supérieur à celui de 2012 (CHF 10'446'225.-) et de 2011 (CHF 8'521'102.-).

➤ M. STALDER

- **Crèche**

L'association Les 4 Saisons, première association à mettre en place la crèche Les 4 saisons, a pu être formellement dissoute mercredi soir dernier, suite à un petit litige avec une somme concernant la caisse de retraite qui a été réglée entretemps. Celle-ci est dorénavant remplacée par le groupement intercommunal pour la crèche.

Nous allons pouvoir liquider l'investissement de CHF 8 millions concernant la construction du bâtiment de la crèche. Cet investissement sera bouclé lors des comptes 2014, avec un boni de CHF 80'000.-, et les magistrats en sont très fiers.

Le crédit concernant le mobilier reste ouvert. Il contient environ CHF 200'000.-. Comme la crèche n'est pas encore à sa pleine puissance, nous continuerons à acquérir du mobilier et des jeux pour les enfants en fonction des besoins.

Enfin, pour information, le prix de la place aujourd'hui est de CHF 23'200.-, ce qui représente un prix global net d'environ CHF 38'700.-. Ce montant nous positionne très largement en-dessous des prix usuels de la Ville de Genève, notamment, qui sont d'environ CHF 40'000.-. Il s'agit donc d'une institution qui fonctionne bien avec un rendement financier intéressant.

- **Naturalisations**

Suite à l'article de presse « Les communes croulent sous les naturalisations », nous avons demandé les statistiques à ce sujet. A Genthod, il y a eu 8 naturalisations en 2014, 11 en 2013, 10 en 2012 et 18 en 2011. Les chiffres montrent qu'il s'agit donc de fausses impressions.

➤ **M. BAUMGARTNER**

- **Cours de conducteurs**

MM. Michael BOREL et Toni DIELI ont suivi avec succès le cours de conducteur d'élève. Je tiens à féliciter leur engagement à ce cours.

D'autre part, M. Julien KULL, notre nouveau concierge, va suivre prochainement le cours de conducteur de nacelle.

- **Remplacement des luminaires**

J'aimerais vous annoncer que le remplacement de luminaires à base de vapeur de mercure par des lumières LED se fera durant la semaine 12 (semaine prochaine) par les Services Industriels de Genève. L'entretien et le nettoyage de toutes les lampes de la commune seront effectués en même temps, également par les SIG, selon le contrat que nous avons avec la grande régie.

- **Travaux de réfection du chemin du Pré-Paul**

Les travaux de réfection du chemin du Pré-Paul vont débuter dès le 23 mars prochain.

- **Trottoir de la route de Rennex**

Le goudron beige du trottoir de la route de Rennex va être posé lorsque les travaux de base seront terminés, mais de toute façon avant l'été.

4. CRÉDIT D'INVESTISSEMENT POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN POINT DE RÉCUPÉRATION DE DÉCHETS MÉNAGERS AU CHEMIN DE LA PRALAY (DÉLIBÉRATION)

M. BAUMGARTNER explique pourquoi le montant est de CHF 155'000.- au lieu de CHF 142'293.- prévus au plan financier. La commission a décidé d'opter pour des bennes en acier inox, afin de faciliter le nettoyage. Seule la languette sera de couleur verte. Cela représente une augmentation de CHF 1'500.- par benne.

M. REALINI demande si, pour ces écopoints, les voisins ont été avertis et s'il y a eu des réactions.

M. BAUMGARTNER répond que les voisins directs seront contactés durant le temps référendaire après le vote du crédit d'investissement.

Le Président demande à Mme BORLOZ-NEUFFER de donner lecture de la délibération.

Crédit d'investissement pour l'aménagement d'un point de récupération de déchets ménagers au chemin de la Pralay

Vu la volonté d'aménager un point de récupération de déchets ménagers sur la parcelle 1851, feuille 9, de la Commune de Genthod, propriété de la Commune de Genthod,

vu le préavis favorable à l'unanimité de la commission Environnement en sa séance du 14 janvier 2014 de réaliser au maximum 5 écopoints,

vu les informations à la commission Environnement en ses séances du 11 février et 3 mars 2014,

vu le préavis favorable de la commission Environnement en sa séance du 6 octobre 2014 de réaliser 6 bennes enterrées et 2 conteneurs en surface,

vu le plan financier de CHF 142'393.68 établi par le Bureau Buffet-Boymond SA le 12 février 2015 et préavisé favorablement par la commission Environnement en sa séance du 3 mars 2015.

conformément aux articles 30, alinéa 1 lettres e et m, et 31, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

et sur proposition du Maire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
DECIDE
D'ACCEPTER**

par 14 voix pour, soit à l'unanimité.

1. *D'ouvrir au Maire un crédit d'investissement d'un montant de CHF 155'000.- destiné à aménager un point de récupération de déchets ménagers sur la parcelle 1851, feuille 9, de la Commune de Genthod, propriété de la Commune de Genthod.*
2. *De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan de la Commune de Genthod, dans le patrimoine administratif.*
3. *D'autoriser le Maire à prélever ce montant sur un compte courant de la Commune de Genthod.*
4. *D'amortir cette dépense de CHF 155'000.- au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement, dès 2016, sous rubrique 720.331.*
5. **CRÉDIT D'INVESTISSEMENT POUR L'AGRANDISSEMENT D'UN PARKING POUR CARAVANES AUX CHEMIN DES CHÂNATS (DÉLIBÉRATION)**

M. REALINI demande si la mise sur pied de ce parking veut dire qu'à partir de la date où il est disponible, tous les propriétaires de remorque seront obligés par la loi de se déplacer ou si cela restera une possibilité.

M. BAUMGARTNER répond qu'ils seront obligés de se déplacer, car la loi sur la circulation routière permet d'appliquer le fait que les remorques ont un droit de stationnement de 48 heures maximum, au-delà de quoi ils seront amendés. Jusqu'à présent ils ne pouvaient pas amender, car il n'y avait pas de parking pour caravanes réservé et sécurisé.

M. GUEX constate qu'il y a un revêtement perméable recyclé. Il attire l'attention de la commission et de l'Adjoint en charge des travaux que celui-ci, étant recyclé, doit être conforme à la directive pour la valorisation des déchets de chantiers minéraux.

Le Président demande à Mme BORLOZ-NEUFFER de donner lecture de la délibération.

Crédit d'investissement pour l'agrandissement d'un parking pour caravanes aux chemin des Chânets

Vu la volonté d'agrandir le parking pour caravanes du chemin des Chânets sur la parcelle 3951, feuille 14, de la Commune de Bellevue, propriété de l'Etat de Genève,

vu le préavis favorable de la commission Sécurité publique en sa séance du 17 juin 2014,

vu le plan financier de CHF 240'000.- établi par la Commune de Bellevue le 2 mars 2015 et préavisé favorablement à l'unanimité par la commission Génie civil et Mobilité en sa séance du 3 mars 2015.

conformément aux articles 30, alinéa 1 lettres e et m, et 31, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

et sur proposition du Maire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
DECIDE
D'ACCEPTER**

par 14 voix pour, soit à l'unanimité.

1. *D'ouvrir au Maire un crédit d'investissement d'un montant de CHF 240'000.- destiné à agrandir le parking pour caravanes du chemin des Chânets sur la parcelle 3951, feuille 14, de la Commune de Bellevue, propriété de l'Etat de Genève.*
2. *De comptabiliser la dépense prévue directement à l'actif du bilan de la Commune de Genthod dans le patrimoine financier.*
3. *D'autoriser le Maire à prélever ce montant sur un compte courant de la Commune de Genthod.*

6. PROPOSITIONS DE LA MAIRIE

Aménagement du mur de la Revillotte

M. BAUMGARTNER dit avoir une proposition à faire concernant l'aménagement du mur de la Revillotte. Vu le préavis favorable à l'unanimité de la commission Génie civil et Mobilité du 3 mars, la Mairie va entreprendre des travaux. Le niveau de l'eau est à la baisse jusqu'à la fin du mois d'avril. Le prix de CHF 80'500.- ne nécessite pas de délibération, cela étant considéré comme de l'entretien.

7. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

Parking du Creux-de-Genthod

M. KELLER revient sur l'e-mail de M. CAMPANELLI, lu par le Président. Il dit être choqué que rien ne soit prévu pour les résidents. Cela paraît absurde de limiter le stationnement des résidents à 4 heures, alors qu'il n'y a pas de parkings privés.

Il propose alors que les îlotiers ne mettent pas d'amende en semaine, le renvoi en commission Génie civil et Mobilité et que la Mairie prenne des mesures immédiates pour contenter les habitants.

Mme SEMON demande si la commission a le pouvoir de prendre une décision ou si c'est du ressort de l'Exécutif, afin de savoir si ce renvoi en commission vaut la peine et n'est pas une perte de temps, sachant que cela fait un moment que ce monsieur envoie des lettres à ce sujet.

M. RYCHNER pense que si l'Exécutif n'a pas trouvé de solution, la commission peut se pencher dessus pour régler le problème.

M. KELLER considère que la commission peut donner son avis. De même, il est possible, dans l'immédiat, de ne pas mettre d'amendes en semaine.

M. REALINI dit avoir été contacté par cinq propriétaires du Creux-de-Genthod qui ont fait part de cette situation chaotique. Etant donné que les macarons ne sont pas possibles pour les villages, il faut trouver une solution à long terme au sujet des pendulaires qui se parquent sur les places de stationnement longue durée. De plus, concernant le parking du Creux-de-Genthod, il y a les personnes qui se rendent au restaurant qui en ont besoin, et les personnes qui refont leurs bateaux, sans payer. Aussi, à la gare, il y a peu de places pour les Genthousiens, du fait des pendulaires. Il doit donc y avoir une réflexion autour d'une vision globale, voire un forcing auprès du Canton pour avoir un permis de stationnement spécial voué aux résidents.

M. GUEx dit qu'il lui semblait que cette réflexion avait déjà été renvoyée en commission. Le GIG avait proposé qu'une solution soit trouvée en concertation avec la population. Il faut alors prendre ce dossier à bras le corps.

M. MAZENOD informe avoir proposé une réaumentation de la durée de stationnement. Une durée de 15 heures a été laissée devant M. Benjamin FLÜCKIGER, afin de permettre aux habitants de s'en servir tôt le matin ou tard le soir, ce qui règle le problème mentionné par e-mail. Aujourd'hui, le contraire est demandé. Il propose de renvoyer cela en commission. Cela dit, il faudra prendre en considération la durée obligatoire de stationnement de 4 heures le week-end et l'ouverture du parking des Chânets qui permettra de vider ces véhicules ventouses du pont situé sur la route du Creux-de-Genthod. L'idée est que les employés du restaurant du Creux-de-Genthod utilisent les places de stationnement d'une durée de 15 heures. Les places de 4 heures permettent une rotation. Pour les propriétaires de bateau qui ont loué un amarrage, il est exclu de mettre à disposition une place de parking.

Le Président propose de passer au vote du renvoi en commission Génie civil et Mobilité.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
DECIDE
D'ACCEPTER**

par 14 voix pour, soit à l'unanimité.

Le renvoi en commission Génie civil et Mobilité.

M. KELLER demande que les amendes puissent être immédiatement évitées durant la semaine.

Chemin de la Gandole

M. REALINI informe que le chemin de la Gandole pose de plus en plus de difficultés, notamment en ce qui concerne le passage des bus. Le parking situé des deux côtés crée, en effet, des embouteillages entre le bus et les voitures, au vu du trafic accru. Il propose d'enlever le parking situé à gauche en descendant le chemin pour éviter ces embouteillages constatés depuis une année.

Mme PITTELOUD informe que très régulièrement il n'y a qu'un scooter parké sur la gauche, ce qui est désagréable pour les voitures. Concernant les bus des TPG, elle remarque qu'ils sont trois à se croiser le matin, et qu'une fois sur deux les voitures doivent reculer.

M. MAZENOD souligne que les bus ont l'interdiction de se croiser dans les rues du village, raison pour laquelle il y en a parfois un arrêté. Le problème est qu'ils accusent un retard important du fait des embouteillages sur le bas de la route de Collex et la route du Saugy. Cela durera encore trois mois, le temps que la route de Valavran ouvre.

Chantiers sur la commune

M. REALINI explique que le récent accident de train qui a perturbé la circulation l'a mené vers une réflexion. Il a constaté qu'il y avait un petit chantier devant l'école. Il demande si la Mairie communique sur tous les chantiers ouverts sur la commune, sachant que les chantiers de Bellevue ferment la route de Valavran. Si ce n'est pas le cas, il propose que la Mairie informe davantage la population.

M. MAZENOD répond que tous les chantiers dont ils sont tenus au courant sont mentionnés sur le site de la commune.

M. GUEX dit avoir été informé, en tant que riverain, des chantiers situés sur la route de Valavran et le chemin des Chênes.

Travaux sur la route de Valavran

M. KELLER dit avoir entendu que le chantier de la route de Valavran a pris du retard et souhaite savoir si cela est vrai.

M. BAUMGARTNER répond que le chantier a été prévu pour une durée de 4 mois, ce qui est certainement trop court. Il devrait certainement prendre un mois de plus, soit 5 mois au total.

M. KELLER souligne que les conséquences induites de ces travaux sont un véritable cauchemar au niveau de la circulation. Cela crée de fortes tensions.

M. MAZENOD précise que le but des travaux de la route Valavran est de remplacer des canalisations de plus de 50 ans qui étaient placées à l'époque au milieu de la chaussée. Il s'agit d'un lourd travail, avec la nécessité de creuser à près de 5 mètres de profondeur. Les canalisations seront mises côté Jura, afin que quoi qu'il arrive la route de Valavran puisse fonctionner au moins en unidirectionnel.

30^{ème} course pédestre du Coteau de Bernex

M. HONEGGER informe que le Bureau a reçu une invitation à la 30^{ème} course pédestre du Coteau de Bernex qui aura lieu le 25 avril à 16h15. Il invite chacun à s'adresser à la mairie pour toute information à ce sujet.

Le Président lève la séance à 21h10.



La Secrétaire
Fabienne PITTELOUD



Le Président
Wolfgang HONEGGER